

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DEMARCHE VAE

Type de prise en charge souhaitée :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Frais d'accompagnement VAE et de validation | <input type="checkbox"/> Frais de transport |
| <input type="checkbox"/> Frais de visioconférence pour un entretien de jury VAE | <input type="checkbox"/> Frais de séjour |

Identification du candidat :

- Madame Monsieur

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

BP : Code postal : Commune :

Téléphone :

Mail :

Inscription en tant que demandeur d'emploi

Inscrit comme demandeur d'emploi auprès de :

- Direction de l'Emploi et du Logement (DEL - Province Sud)
 CAP Emploi
 EPEFIP

depuis le :

Projet VAE

Certificateur :

Niveau : Intitulé :

Date de recevabilité : Jury : Nouvelle-Calédonie Autre à préciser :

Documents à fournir obligatoirement pour toute demande :

- Pièce d'identité en cours de validité
- Attestation de pointage (3 derniers mois) demandeur d'emploi
- Photocopie de la recevabilité

Prise en charge des frais d'accompagnement et de validation

Nom du prestataire :

Nombre d'heures : Coût de la prestation :

Document à fournir :

- Devis d'accompagnement ou d'organisation d'une session d'examen détaillé

Prise en charge des frais de transport et de séjour

Joindre obligatoirement la convocation à l'entretien du jury VAE

Date de jury : Lieu d'examen :

Moyen de transport :

En Nouvelle-Calédonie :

- Véhicule personnel¹
 Transport en commun²
 Avion³

Hors Nouvelle-Calédonie :

- Avion^{2 3}
 Transport en commun²
 Train²

Autre frais :

- Hébergement⁴ Repas⁴

Prise en charge des frais de visioconférence

Document à fournir :

- Convocation à l'entretien du jury VAE
- Devis d'une visioconférence

A....., le

Signature du demandeur

Nota : Le candidat devra transmettre à la DFPC tout document de l'autorité certificatrice l'informant de la décision du jury, soit au préalable de sa demande de remboursement des frais engagés, ou au plus tard, 3 mois après la date de la session d'examen. En l'absence de ce document, le candidat sera dans l'obligation de reverser la totalité des sommes versées à la Nouvelle-Calédonie.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans le but d'instruire les demandes de prise en charge VAE des demandeurs d'emploi.

Les données collectées seront communiquées aux services instructeurs de la DFPC. Ces données seront conservées 5 ans et seront anonymisées après ce délai. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à la DFPC - BP M2 - 98849 NOUMÉA Cedex - Courriel : dfpc.certification@gouv.nc

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et l'exercice de vos droits, une notice est à votre disposition sur <https://dfpc.gouv.nc/politique-de-confidentialite-des-donnees>.

¹ **Remboursement des frais kilométrique, joindre** : copie du permis de conduire, copie de la carte grise, attestation d'assurance à votre nom, formulaire « état des sommes dues » dûment rempli (en annexe) et un RIB à votre nom

² **Remboursement sur justificatifs, joindre** : justificatifs de transport (originaux de billets ou souche, facture acquittée), originaux des cartes d'embarquement, formulaire « état des sommes dues » dûment rempli (en annexe) et un RIB à votre nom

³ **Joindre** : passeport en cours de validité (plus de 6 mois)

⁴ **Remboursement sur indemnités forfaitaires, joindre** : convocation au jury VAE, formulaire « état des sommes dues » dûment rempli (en annexe) et un RIB à votre nom